

26 juin 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. tenue selon la Loi, au bureau municipal de Laniel, situé au 2000, chemin Adrien-Denis, mercredi le 26 juin 2024 à 18 h 30, à laquelle :

Sont présents :

Christine Morin Sylvain Denis
Réal Champagne

Formant quorum sous la présidence de : M. Marc Girard

Autre présence: Susie Trudel, directrice

Absences : Richard Benoit, James Mintz et Sylvain Plante

Informations :

M. Marc Girard souhaite la bienvenue à tous, il est 18 h 30

2024-06-042

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 30 et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;

Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Informations :

Période de questions de l'assistance

-questionnement sur une entreprises de synergie qui aurait été vue sur le lac Kipawa

Informations :

Demande verbale : permis émis

-Horst Kammerer, lac Kipawa, changer les fenêtres

-Christine Brereton, lac Kipawa, puits d'évacuation pour les eaux grises

-Opersay, Laniel, 3 fosses scellées

-Opersay, Laniel, 1 fosse scellée

2024-06-043

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2024.

Il est proposé par Réal Champagne

Et résolu unanimement

D'accepter le procès-verbal tel que présenté

2024-06-044

Approbation des dépenses municipales

Il est proposé par Christine Morin

Et résolu unanimement

D'accepter les dépenses municipales pour le mois de mai 2024 au montant de 22 539.70\$

2024-06-045

Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 66 053.48\$ pour la période du 1^{er} au 26 juin 2024.

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 28 juin 2024

Susie Trudel, directrice générale

Informations :

Camp du Trappeur sur le lac Kipawa :

-site historique qui est à l'abandon

-Envoyer une lettre au propriétaire pour savoir ses intentions avec copie conforme au ministère des Ressources Naturelles accompagné de photos.

Informations :

L'inspectrice en bâtiments de la MRC est venue faire des évaluations à Laniel il y a 2 semaines. Elle a constaté qu'il y avait 2 conteneurs de 8 X 20 sur un terrain et elle voulait savoir le nom du propriétaire pour pouvoir mettre ces bâtiments au rôle d'évaluation.

L'inspectrice a vérifié avec Susie qui a effectué des recherches pour constater que ce terrain est à la municipalité. Envoyer une lettre au propriétaire pour qu'il nettoie le terrain et inclure le règlement sur les conteneurs dans la lettre et mettre un délai pour le nettoyage.

Informations :

Test d'eau sur le lac Kipawa : prendre 3 ou 4 emplacements les plus problématiques de 2023 et refaire des tests en juillet et en août.

Informations :

La SÉPAQ en collaboration avec l'équipe de l'Institut nationale de la recherche scientifique ont installés des bouées rouges sur le lac Kipawa. Ces bouées sont reliées à des thermographes, un appareil pour la mesure de température de l'eau en profondeur. Ces bouées seront installées jusqu'au mois d'août prochain.

Informations :

Discussion sur les résultats de la transparence de l'eau et suivi de la qualité de l'eau pour 2023. Ces données ont été réalisés par le réseau de surveillance volontaire des lacs pour lequel la municipalité fourni un employé et le ponton pour les prises d'eau.

2024-06-046

- Considérant qu'un résident de Laniel a installé 2 conteneurs de 8 X 20 sur son terrain;
- Considérant que la résolution du Comité municipal no 2021-06-056 interdit d'avoir plus d'un conteneur sur un même terrain;
- Considérant la demande du dit citoyen pour conserver les 2 conteneurs;
- Considérant que le résident propose de peindre ces 2 conteneurs, mettre du treillis dans le bas et sur certains murs, recouvrir les coins en bois traité brun pour avoir une belle apparence;
- Considérant que le résident ne peut bâtir d'autres bâtiments complémentaires sur son terrain car il est en zone inondable à 90% du terrain;
- Considérant que la directrice a consulté l'urbaniste de la MRC;

Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement

- Qu'étant donné que ce terrain est en zone inondable à 90% et que la construction d'autres bâtiments complémentaires n'est pas possible, le conseil accepte de faire une exception et que le propriétaire pourra conserver ses 2 conteneurs.
- Que le propriétaire aura jusqu'au 30 septembre 2024 pour effectuer les travaux mentionnés ci-dessus.
- Que si les travaux ne sont pas terminés à cette date, le propriétaire devra enlever un de ces conteneur.

2024-06-047

-Considérant qu'un résident de Laniel a une roulotte située à 7.3 mètres de la ligne des hautes eaux et que le règlement dit qu'un bâtiment complémentaire doit être à 10 mètres de la LHQ.

Il est proposé par Christine Morin
Et résolu unanimement

Que le conseil donne jusqu'au 15 juillet 2024 au résident pour rendre sa roulotte conforme.

2024-06-048

- Considérant qu'un résident a une roulotte sur son terrain et que l'inspecteur de la municipalité l'avait jugé installé de façon permanente;
 - Considérant qu'après vérification, cette roulotte est transportée quelques fois par année à l'extérieur du terrain;
 - Considérant que cette roulotte est encore sur ses roues, qu'elle n'est pas rattachée à une galerie et qu'elle n'est pas branchée à aucune source d'eau ou installation septique;
- Il est proposé par Christine Morin

Et résolu unanimement

Que le conseil est d'accord pour juger cette roulotte non permanente et que le propriétaire n'aura pas à payer les factures reçues pour l'installation d'une roulotte permanente.

Informations :

Nous avons reçu un courriel d'une résidente de la Baie McAdam.

Dans ce courriel, elle nous demande s'il serait possible de mettre un bac de compost à la barrière du relai écocentre de Laniel. Cela serait très commode pour ceux qui s'en retournent chez eux le dimanche. Le conseil va étudier la situation. A revoir.

2024-06-049

Terrain en 2^e rangée :

-Considérant que les locataires des 5 terrains mis au tirage à l'automne 2024 ont 2 ans après la date de signature du bail pour compléter la finition extérieure de leur résidence;

-Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts, par l'entremise de notre MRC, nous a averti que le piquetage des emplacements doit se faire au plus tard le 1^{er} novembre 2024;

-Considérant que les locataires perdent un an sans pouvoir bâtir en attendant que le piquetage soit complété;

Il est proposé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

Que le Comité municipal est d'accord pour modifier la résolution 2023-05-050 et de mettre 3 ans après la signature du bail pour compléter la finition extérieure sinon une taxe spéciale sera imposée.

Que si un des propriétaires peut vendre son terrain, le 3 ans restera le même soit au début de la signature du bail et non pas recommencer le 3 ans à chaque vente.

Informations :

Dossier MRC :

-Discussion sur la TVQ – revitalisation

-schéma de couverture de risques – entente à revoir

-Résumé de la rencontre avec le MAMH

-Résumé d'une rencontre avec le MTQ

Informations :

Niveleuse : pour la semaine du 1^{er} juillet.

Informations :

Discussion sur une demande pour regarder la possibilité d'avoir des aires protégées sur notre territoire.

Voir pour une rencontre par Teams avec le responsable pour la semaine du 1^{er} juillet 2024.

Informations : Une lettre a été envoyée au ministère des Transports pour l'installation de miroirs de sécurité à la descente pour aller au quai municipal dans le village.

Informations :

Nous avons reçu une subvention de 10 000\$ pour réparation de nos chemins municipaux de notre député M. Daniel Bernard pour le programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration.

Informations :

Dépotoir à bois à la Baie McAdam :

Suite à une inspection dans ce secteur, notre employé municipal a remarqué qu'il y a beaucoup de bois (arbres et branches) mais également du bois de construction, chaise, table, tôle, etc... qui ne devrait pas se retrouver à cet emplacement car c'est interdit selon la réglementation du ministère de l'Environnement. Ces derniers résidus devraient être apportés à notre relai écocentre de Laniel.

Le conseil est d'accord à faire un nettoyage de l'emplacement, remettre une pancarte à neuf et aviser l'association des Riverains de la Baie McAdam que si les matériaux non conformes se retrouvent encore cet été à ce dépotoir à bois, il sera fermé définitivement en 2025.

Informations :

La directrice informe le conseil que l'inspecteur en eau pour notre puits artésien n'a toujours pas reçu sa certification. Donc l'abreuvoir n'est toujours pas fonctionnel.

A revoir

2024-06-050

Suite à une demande de commandites pour l'évènement du Témis Ultra qui revient pour la 3^e année à Laniel;

Il est proposé par Sylvain Denis

Résolu unanimement

De faire un don de 500\$ pour l'évènement du Témis Ultra qui se déroulera à Laniel au mois de septembre prochain.

Informations :

Période de questions de l'assistance :

Aucune question de l'assistance

Informations :

Prochaine réunion : mercredi le 31 juillet 2024 à 18 h 30.

2024-05-051

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Réal Champagne

et résolu unanimement

De lever l'assemblée, il est 20 h 20

Marc Girard, président

Susie Trudel, dg